

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12.12.2008

ADHESION AUX RECOMMANDATIONS DE L'AFEP ET DU MEDEF SUR LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIÉTÉS COTÉES

Le conseil d'administration de Compagnie la Lucette lors de sa séance du 12 décembre 2008 a pris connaissance des recommandations de l'Afep et du Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.

Le conseil d'administration de Compagnie la Lucette a constaté que ces recommandations de l'Afep et du Medef s'inscrivent dans le cadre de la démarche de gouvernement d'entreprise mise en place au sein de la société.

Le conseil d'administration de Compagnie la Lucette a en conséquence décidé que les recommandations de l'Afep et du Medef seront mises en œuvre au sein de la société lors du renouvellement du mandat du président directeur général à intervenir consécutivement à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se référera au code de gouvernement d'entreprise de l'Afep et du Medef notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Pour toute information complémentaire :

Compagnie la Lucette
Communication financière
Tél. : 01 42 25 86 86
contact@lalucette.com

www.compagnielalucette.com